N° 75F002MIF au catalogue — N° 004
ISSN : 1707-2867
ISBN : 978-0-662-08217-0

Document de recherche

Série de documents de recherche - Revenu

Mesure de la recherche d'emploi et du chômage dans un cadre rétrospectif

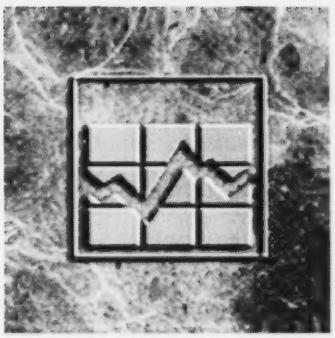

par Georges Lemaître

Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean-Talon, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 1-613-951-7355

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

MESURE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI ET DU CHÔMAGE DANS UN CADRE RÉTROSPECTIF

Août 1992

Georges Lemaître

(Étude menée sous contrat pour Statistique Canada)

Les Documents de recherche de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu sont conçus en vue de communiquer les résultats des études ainsi que les décisions importantes prises à l'égard de cette enquête. Ils sont offerts gratuitement, en français et en anglais. Pour obtenir une description sommaire des documents disponibles ou un exemplaire de ces documents, communiquer avec Philip Giles, EDTR, Édifice Jean-Talon, 11ième étage, section D8, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6.
Téléphone: (613) 951-2891; Télécopieur: (613) 951-3253.

SOMMAIRE

L'exactitude de la mesure de la recherche d'emploi et du chômage est un problème récurrent dans les enquêtes rétrospectives. Malgré cela, les stratégies destinées à faciliter le rappel des faits dans ces enquêtes ne se sont pas révélées particulièrement fructueuses. Parmi les solutions proposées, on avait envisagé a) de réduire la période de remémoration des faits et b) de se demander si l'opérationalisation des concepts relatifs à l'activité convient à un contexte rétrospectif.

L'une des difficultés qui se posent dans l'élaboration d'un ensemble de questions pertinentes est qu'il n'existe pas de source de référence fiable qui indiquerait les types de configurations de recherche d'emploi que l'on devrait observer au cours de l'année. Les notions actuelles de dynamique de l'activité sont énormément influencées par les données d'enregistrements appariés sur les flux bruts, données qui, pour diverses raisons, ne peuvent constituer une source fiable. Ces données varient très souvent d'un mois à l'autre et elles renvoient généralement à une image du taux d'activité qui indique peu de cohérence dans le comportement.

Dans ces conditions, il semblerait qu'il faille examiner comment les répondants rendent effectivement compte de leur recherche d'emploi lorsqu'ils répondent spontanément, comme c'était le cas dans le cadre de l'ancienne Enquête sur l'activité annuelle (EAA). Cette source de données nous apprend ce qui suit :

a) la recherche d'emploi est généralement déclarée comme étant continue;

b) la plupart du temps, la recherche d'emploi est déclarée comme se terminant au début d'un emploi;

c) les périodes de non-recherche précédant immédiatement le début d'un emploi sont généralement brèves et on peut vraisemblablement les considérer comme des périodes d'attente, c'est-à-dire que les répondants sont probablement alors de «futurs titulaires d'emploi»;

d) la fréquence de déclaration de périodes de recherche multiples est faible et elle n'est significative que dans le cas de longues périodes d'inactivité.

Ces résultats correspondent de près à ce que l'on observe dans le cadre de l'Enquête sur l'activité (EA), dont le style de questions et les méthodes sont très différents. Même si l'opérationalisation des concepts relatifs à l'activité, conçue en vue d'un usage transversal, semble constituer un outil imparfait pour les applications rétrospectives, les résultats empiriques que nous présentons ici indiquent que les répondants n'en fournissent pas moins des réponses signifiantes du point de vue des concepts et du comportement.

La sous-déclaration de la recherche d'emploi observée dans l'EAA (et dans une moindre mesure dans l'EA) est étroitement liée au fait que les répondants, dans un nombre important de cas, ne déclarent pas de recherche d'emploi durant la période précédant le début d'un emploi : la solution à ce problème est simple et se trouve dans les questions à poser.

Il semblerait donc que l'expérience acquise au cours des enquêtes rétrospectives, avec quelques modifications afin de tenir compte des résultats de notre analyse des données de l'EAA, puisse servir de modèle utile à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	Introduction	1
2.	Les objectifs d'une enquête rétrospective	2
3.	Les concepts sous-tendant la mesure de la situation à l'égard de l'activité	3
4.	Le modèle des enregistrements appariés du comportement chronologique de la population active	7
5.	Mémoire et réalité	9
6.	Quelques résultats empiriques concernant la mémoire des répondants à l'égard de la recherche d'emploi	11
	6.1 continuité de la recherche d'emploi	12
	6.2 déclaration de périodes de recherche multiples	12
	6.3 périodes de recherche multiples le long de la lisière	14
	6.4 transitions vers l'emploi	16
	6.5 non-déclaration de la recherche d'emploi avant le début d'un emploi	18
	6.6 résumé des résultats	21
7.	Mémoire et réalité : une autre perspective	22
8.	Conclusion	24

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

Annexe A - Conception du questionnaire dans un contexte rétrospectif
Propositions pour l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 26

1. Introduction 26
2. L'emploi 27
3. Le chômage 29
4. Périodes de recherche d'emploi multiples et découragement 30
   4.1 Avant le début d'un emploi 32
   4.2 Après la fin d'un emploi ou pour les périodes d'inactivité d'une année complète 35
5. Les répercussions des modifications du questionnaire sur les estimations du chômage 36

Bibliographie 38

1. Introduction

Les enquêtes sur la population active ont généralement pour but de mesurer la situation des répondants à l'égard de l'activité à tel ou tel moment dans le temps. Comme on s'est rendu compte que ces enquêtes rendaient une image un peu incomplète de la situation du marché du travail sur une année, on a élaboré des enquêtes sur les antécédents professionnels pour essayer de mesurer l'activité des répondants au cours d'une année, mais rétrospectivement. Ces enquêtes ont donné des résultats plus ou moins fructueux et on y a, entre autres, éprouvé de la difficulté à enregistrer avec précision la recherche d'emploi, en particulier vers le début de l'année de référence.

On a attribué le succès relatif de ces enquêtes à la difficulté que les répondants éprouvent à se rappeler des activités comme la recherche d'emploi, réputées intermittentes par nature. Les études des années récentes sur les aspects cognitifs du processus de déclaration ont porté entre autres sur l'élaboration de stratégies permettant d'améliorer la qualité du rappel des faits, mais sans grand succès. L'échec relatif de ces études a mené à la conclusion, tout à la fois pessimiste et triviale, que le seul moyen sûr d'améliorer la remémoration des répondants est de réduire la période de rappel des faits.

Pour expliquer la difficulté des répondants à rendre compte rétrospectivement de leurs antécédents d'activité, on s'est aussi demandé si les concepts de base relatifs à l'activité, élaborés en vue de mesures dans un contexte transversal, conviennent bien à un contexte rétrospectif. On ne sait pas bien en quoi consisterait l'autre solution, mais la question a déjà été soulevée [McIntire, 1985] en relation avec l'estimation des flux bruts à partir des enquêtes mensuelles à échantillon constant. On avait alors songé que la situation «habituelle» à l'égard de l'activité serait un concept plus apte à garantir la cohérence longitudinale des réponses que l'application de critères stricts tous les mois sans égard à la cohérence des réponses

d'un mois à l'autre. Une logique comparable appliquée à des enquêtes rétrospectives appellerait à un relâchement des critères transversaux relatifs à l'activité comme stratégie de compensation des effets des erreurs de réponse ou de mémoire.

L'objet du présent document est d'examiner de plus près ces questions en vue de déterminer ce que serait le type de questions qui conviendrait à une enquête rétrospective sur les antécédents d'activité. Nous proposons en annexe des recommandations précises sur la conception du questionnaire.

2. Les objectifs d'une enquête rétrospective

Avant d'approfondir la question de la mémoire ou de la valeur des concepts de base relatifs à l'activité dans un contexte rétrospectif, il peut être utile d'indiquer ce que l'on s'attend à obtenir comme information dans le cadre d'une enquête rétrospective. Succinctement parlant, l'objectif d'une enquête rétrospective est généralement d'obtenir les antécédents de comportement du répondant à l'égard d'un certain ensemble de phénomènes, en l'occurrence le comportement de la population active. Les renseignements qui nous intéressent dans ce cas sont les suivants : quels sont les emplois[1] qui ont été occupés et à quel moment, quelles ont été les interruptions d'emploi au cours de l'année et leurs raisons, quand et pendant combien de temps les répondants ont cherché du travail et s'ils étaient ou non disponibles pour travailler pendant ces périodes.

---

[1] Nous entendons ici par emploi le fait d'être au service d'un employeur, de sorte que les changements de fonctions ou de rémunération au service d'un même employeur ne constituent pas des changements d'emploi.

Il reste à savoir si ces renseignements sont réellement nécessaires pour comprendre le comportement d'un répondant à l'égard du marché du travail. On pourrait avancer, par exemple, que si quelqu'un a connu une période sans travail relativement brève, disons de moins de quatre mois, il est clair qu'il a dû chercher du travail avant le début de son nouvel emploi et à toutes fins pratiques que cette personne peut aussi bien être considérée comme ayant fait partie de la population active pendant toute la période sans travail. Que la personne en question ait cherché du travail pendant un, deux ou trois mois ne semble pas constituer un renseignement particulièrement utile. Assurément, si l'on mesurait à l'aide d'un outil transversal comme l'Enquête sur la population active, on pourrait aussi bien classer cette personne comme inactive durant un mois donné, si les critères habituels de recherche d'emploi et de disponibilité n'étaient pas remplis. On peut cependant se demander si un retrait d'un mois ou deux de la population active dans ces circonstances est logique.

Dans d'autres cas par contre (celui par exemple d'une femme rentrant dans la population active après une absence prolongée due à son rôle de mère, où le retour dans la population active est à coup sûr un fait signifiant), on voudrait pouvoir circonscrire précisément quand cela s'est produit et combien de temps il a fallu pour trouver du travail.

On pourrait se demander quel est le degré de détail d'information nécessaire pour comprendre le comportement d'un répondant à l'égard de l'activité, mais cette question déborde le cadre de notre rapport. Nous supposerons ici que la mesure de la situation à l'égard de l'activité est importante dans tous les cas et que les concepts de base restent un cadre qui convient pour comprendre le comportement à l'égard de l'activité au cours d'une année. Nous porterons ici notre attention sur la meilleure manière d'opérationaliser ces concepts dans un contexte rétrospectif

afin de réduire le taux d'erreurs de mémoire et d'obtenir les meilleures données possibles.

3. Les concepts sous-tendant la mesure de la situation à l'égard de l'activité

Les concepts et les définitions dont on se sert actuellement pour mesurer la situation à l'égard de l'activité dans le cadre des enquêtes sur les ménages sont fondés sur des lignes directrices internationales élaborées par la Conférence internationale des statisticiens du travail et plus communément appelées «Lignes directrices du BIT [Bureau international du travail]». Les principales caractéristiques de ces lignes directrices sont l'importance qu'elles attribuent à l'activité au cours d'une période récente précise et la priorité qu'elles accordent, tout d'abord à l'emploi, sans égard au nombre d'heures de travail, et deuxièmement au chômage. Outre les personnes ayant effectivement travaillé au cours de la semaine de référence, les personnes employées englobent, selon ces définitions, celles qui avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail. Les chômeurs sont définis comme étant les personnes qui, au cours de la semaine de référence, étaient sans travail et disponibles et avaient pris des mesures précises, au cours d'une période récente (généralement quatre semaines), pour obtenir un emploi rémunéré ou se mettre à leur compte. Les inactifs sont ceux qui ne sont ni employés ni au chômage. Il existe des dispositions spéciales pour les personnes licenciées temporairement et celles dont l'emploi commencera à une date ultérieure, pour qui l'exigence de recherche d'emploi est levée et qui sont considérées comme au chômage si elles sont actuellement prêtes à travailler.

Ces définitions sont appliquées tous les mois aux réponses que fournissent au questionnaire les personnes échantillonnées. Il faut faire une première remarque : l'accent est mis entièrement sur la situation actuelle et il n'est pas fait mention de la

situation antérieure et postérieure à la période mesurée. On s'occupe là surtout d'établir un classement en fonction de l'activité au cours d'une brève période récente et de mesurer précisément les critères de définition au cours de cette période. En pratique, l'opérationalisation des lignes directrices du BIT a nécessité l'imposition de certaines règles d'inclusion facilitant le processus de mesure, mais pouvant entraîner l'inclusion/l'exclusion de certains groupes parmi les personnes ayant un emploi ou parmi les chômeurs, et contre lesquelles on pourrait opposer certains arguments lorsque la situation de ces personnes est observée sur une plus longue période.

Par exemple, la période de référence pour ce qui est de la recherche dans l'Enquête sur la population active est de quatre semaines. C'est une limite pratique qui est devenue généralement acceptée à l'échelle internationale comme période de référence de base pour la recherche d'emploi. Il est vrai qu'une action précise de recherche d'emploi au cours d'une période de quatre semaines ne semble guère une exigence excessive comme preuve matérielle du désir de trouver du travail. Mais, sans connaître la nature du marché du travail local, de l'emploi recherché, du temps que les employeurs mettent à répondre ni du calendrier des entrevues de sélection, la conclusion qu'une personne ne fait plus partie de la population active si aucune démarche n'a été entreprise au cours de telle période de quatre semaines peut renvoyer une image un peu simpliste de la réalité.

On peut faire les mêmes considérations concernant les soi-disants «futurs titulaires d'emploi», à savoir les personnes qui commenceront à travailler à brève échéance. Ces personnes sont tenues pour des chômeurs si elles sont actuellement prêtes à travailler et si l'emploi promis commence dans les quatre semaines. Les lignes directrices du BIT, en fait, ne précisent pas de délai pour ce groupe : elles ne parlent que de «dispositions pour prendre un emploi salarié (...) à une date ultérieure à la période de référence». La règle des quatre semaines a été appliquée

en l'occurrence pour éviter que des personnes soient classées comme chômeurs alors qu'elles ont peut-être été avisées longtemps à l'avance de leur emploi futur (c'est le cas par exemple des travailleurs saisonniers assurés de retrouver leur emploi à la fin de la morte-saison) et de garantir que l'emploi à venir n'était pas trop éloigné pour soulever des doutes quant à sa matérialisation effective. De plus, il était réputé que la période antérieure au début d'un emploi devait être suffisamment brève pour qu'il ne soit pas réaliste de s'attendre à ce que la personne cherche un emploi temporaire. Par ailleurs, on peut se demander si le fait de classer parmi les inactifs une personne dont il se trouve que le futur emploi commencera dans six ou sept semaines au lieu de quatre représente une distinction signifiante dans l'analyse du marché du travail.

Par ces exemples, nous voulons montrer que la période de référence de quatre semaines (pour la recherche d'emploi et pour les futurs titulaires d'emploi) est un compromis nécessaire, qui établit un critère objectif applicable de façon réaliste et cohérente sur le terrain. Le classement des personnes en catégories discrètes et disjointes a quelque chose d'un peu arbitraire. Ce type de classement est plus aisé si l'on applique des critères fixes ne tenant pas compte des circonstances particulières. Appliqués dans un contexte transversal sans égard à la cohérence avec ce qui précède ou suit, les critères rigides peuvent entraîner certaines erreurs de classification. Cependant, dans un contexte transversal, l'«erreur» occasionnelle n'a pas de conséquences graves et elle est en fait indécelable. La règle des quatre semaines produit des estimations dont l'origine peut être clairement décrite et permet des comparaisons entre groupes, régions, etc. en fonction d'une base commune et chronologiquement cohérente. Par ailleurs, il n'est pas certain que l'on veuille, ni même en fait que l'on puisse, appliquer le même genre de critères précis dans un contexte rétrospectif, où les réponses peuvent être colorées par la mémoire et où il existe une possibilité de confrontation avec la situation précédente et ultérieure qui peut plaider en faveur d'une plus grande souplesse.

4. Le modèle des enregistrements appariés du comportement chronologique de la population active

L'une des principales difficultés qu'il y a à trouver un type de questions permettant de mesurer rétrospectivement avec précision le comportement de la population active est l'absence de données repères. Il existe bien des études de validation qui ont permis d'examiner l'exactitude des déclarations concernant la fréquence et la durée du chômage [Duncan et Mathiowetz, 1985], mais elles étaient de portée limitée (ne couvrant qu'une seule entreprise de plusieurs milliers d'employés) et difficiles à généraliser (fondées seulement sur les licenciements temporaires et non sur la recherche d'emploi) et elles renseignaient peu sur les sortes de caractéristiques que l'on était censé observer.

Les idées actuelles sur la nature du comportement chronologique de la population active ont été fortement influencées par ce que l'on observe dans les données sur la population active tirées d'enregistrements appariés. Mais les données tirées d'enregistrements appariés ne sont pas nécessairement un bon guide à cet égard, et ce pour plusieurs raisons.

Les enregistrements appariés, strictement parlant, fournissent des données sur les flux bruts à partir de deux instantanés pris à certains moments précis à quatre semaines d'intervalle. Mais il y a entre les deux instantanés une période de quatre semaines durant laquelle rien n'est observé[2]. Cela peut entraîner l'observation de comportements trompeurs. Par exemple, ceux qui étaient inactifs et ne s'attendaient pas à un emploi au cours du premier mois, mais qui étaient employés

---

[2] Cela n'est pas tout à fait vrai des chômeurs du deuxième mois, qui ont pu chercher du travail à un moment quelconque des quatre semaines précédentes et ont pu le déclarer.

au cours du second, avaient bien dû chercher du travail dans l'intervalle pour en trouver. C'est ainsi que la transition effective pour ces personnes serait I = > C = > 0 (inactif-chômeur-occupé) alors que les enregistrements appariés indiquent seulement la transition I => 0. Et les mouvements I => 0 représentent un nombre important de mouvements vers l'emploi dans les données tirées des enregistrements appariés.

Ajoutons que l'existence d'erreurs de réponse dans les données de l'EPA peut provoquer l'observation de nombreux mouvements qui en fait ne se sont pas produits. Une erreur au cours de l'un ou l'autre de deux mois consécutifs, pour un répondant dont la véritable situation n'a pas changé, peut effectivement «créer» un mouvement. Même un faible taux d'erreur, lorsqu'il s'applique à une vaste population comme celle des personnes ayant un emploi ou des inactifs, peut entraîner l'observation d'un grand nombre de faux mouvements relativement au nombre réel de mouvements. Ces types d'erreurs ont tendance à être associées à l'intensité de l'activité (nombre d'heures de travail, nombre de méthodes de recherche d'emploi), mais elles se produisent même, inexplicablement, dans le cas de répondants titulaires d'emplois à plein temps (40 heures par semaine) ou qui ont fait appel à des méthodes de recherche d'emploi actives [Lemaître, 1988].

La fréquence de ces erreurs, associée à la stricte application de la limite de quatre semaines, peut expliquer le nombre considérable de mouvements de bascule que l'on observe d'un mois à l'autre dans les enregistrements appariés sur six mois, à savoir des situations où le répondant est classé différemment d'un mois à l'autre, passant alternativement d'une catégorie à l'autre et y revenant. L'association que l'on fait avec l'intensité de l'activité peut laisser croire à un faible attachement au marché du travail, mais la question que l'on doit se poser pour les besoins des applications rétrospectives est celle de savoir si les répondants perçoivent leur attachement comme intermittent et sont en mesure de le caractériser comme tel.

L'utilisation de données tirées d'enregistrements appariés comme modèle de ce que l'on devrait observer rétrospectivement semblerait donc au mieux contestable et au pire imposer une image longitudinale imparfaite a priori des événements au sujet desquels la déclaration rétrospective du répondant lui-même peut être un bien meilleur indicateur. Comme il n'existe pas de source de données indépendante qui puisse nous dire ce que les enquêtes rétrospectives devraient enregistrer, il semblerait indiqué d'examiner de près ce que les enquêtes rétrospectives nous révèlent effectivement afin de voir si c'est logique et de déterminer les circonstances dans lesquelles il y a réellement sous-déclaration ou non-déclaration (de recherche d'emploi).

5. Mémoire et réalité

À certains égards, la question de savoir ce qui est mesurable dans un contexte rétrospectif peut apparaître un peu théorique, car le processus de mesure dépend inévitablement de la mémoire qu'a le répondant d'événements précis, de la façon dont il perçoit rétrospectivement son comportement au regard de l'activité et des effets des événements subséquents sur la façon dont le répondant se rappelle ce qui les a précédés. Il est vrai que certains types de questions peuvent mieux que d'autres stimuler la mémoire et que certaines méthodes -- comme le fait de rappeler aux répondants des renseignements qu'ils ont fournis à une occasion antérieure -- peuvent avoir des effets particulièrement favorables au rappel des faits, mais il reste toujours certains problèmes résiduels qui vont compliquer le processus de mesure. Par exemple, la conclusion favorable d'une longue période de recherche d'emploi interrompue par une période de réelle inactivité ou de découragement (que cela soit effectivement mesurable est une autre question) pourra atténuer, dans la mémoire du répondant, l'importance de cette période d'inactivité, de sorte que la recherche d'emploi pourra être perçue comme ayant été relativement continue.

De plus, il est peu probable que les répondants perçoivent dans leur comportement antérieur à l'égard de l'activité les nombreux changements d'avis que semble traduire la fréquence des mouvements de bascule observés dans les enregistrements appariés. Même lorsque leur participation à la population active est faible et caractérisée par l'intermittence des périodes de recherche d'emploi, il est probable que dans l'esprit des répondants les périodes d'interruption se fondent dans les périodes de recherche d'emploi, de sorte qu'ils auront tendance à se rappeler et à déclarer la recherche d'emploi comme continue. S'il est possible sur le plan opérationnel de circonscrire, dans un contexte transversal, les méthodes de recherche d'emploi exactes utilisées au cours d'une période de référence fixe et brève, il devient, dans un contexte rétrospectif, extraordinairement difficile pour le répondant de fournir des renseignements aussi détaillés. Lorsque, donc, on demande aux répondants s'ils ont cherché du travail au cours d'une période d'un an, on peut se trouver en train d'enregistrer la perception globale qu'en a le répondant plutôt que les faits précis de la recherche d'emploi effective. Par ailleurs, dans la mesure où cette perception traduit un comportement plausible à l'égard de l'activité, il est possible qu'elle constitue, pour la description des méthodes de recherche d'emploi et leur conclusion (ou non) par un emploi, un meilleur indicateur qu'un ensemble de limites appliquées rigoureusement et donnant lieu à l'enregistrement de caractéristiques de comportement peu plausibles.

Il n'est pas besoin de rester strictement dans le domaine de la spéculation à l'égard de ces questions, car il existe des preuves empiriques permettant d'en évaluer quelques-unes. L'Enquête sur l'activité annuelle (EAA) de Statistique Canada, avec son type de questionnaire mensuel, suppose que toutes les transitions sont possibles et permet aux répondants de déclarer plusieurs périodes de recherche d'emploi. Cela dit, nous ne savons pas avec certitude si les répondants déclareraient les types de discontinuité dont nous avons parlé plus haut dans leur propre comportement à l'égard de l'activité si on leur demandait de l'exprimer dans

leurs propres termes; on peut penser qu'ils ne le feraient pas. Il sera donc instructif d'examiner leur fréquence dans le cadre d'un questionnaire qui suppose qu'elles sont signifiantes et qui permet aux répondants de déclarer ces périodes.

6. Quelques résultats empiriques concernant la mémoire des répondants à l'égard de leurs périodes de recherche d'emploi

Les résultats qui suivent sont tirés de l'Enquête sur l'activité annuelle de 1984. La méthode adoptée dans le cadre de cette enquête consistait à essayer de classer les répondants en fonction de leur situation à l'égard de l'activité sur un ensemble exhaustif de périodes couvrant une année entière. On demandait entre autres au répondant s'il avait travaillé ou cherché du travail au cours de chaque mois de l'année. Pour les besoins de notre analyse, toutes les périodes d'inactivité distinctes déclarées dans le cadre de l'EAA de 1984 ont été circonscrites et réparties en quatre catégories : a) les périodes entre deux emplois, b) les périodes en cours au début de l'année et se terminant par un emploi, c) les périodes suivant une cessation d'emploi et en cours en fin d'année, d) les périodes d'un an. On a ensuite examiné les caractéristiques de la recherche d'emploi dans chaque catégorie de période d'inactivité. Les périodes d'inactivité au cours desquelles le répondant était, selon sa déclaration, licencié temporairement ont été exclues de l'analyse. La raison en est que l'on pourrait s'attendre à ce que les personnes licenciées temporairement ne cherchent pas de travail si elles escomptent retrouver leur emploi à brève échéance; elles ont donc été exclues car leur inclusion aurait pu créer une distorsion dans les caractéristiques de la recherche d'emploi.

6.1 La continuité de la recherche d'emploi

La première conclusion à tirer de cette enquête (voir le tableau 1) est que 96 p. 100 des périodes d'inactivité au cours desquelles il y a eu recherche d'emploi ont été déclarées comme périodes uniques et continues de recherche d'emploi. Quant aux périodes d'inactivité entre deux emplois, le chiffre était de plus de 99 p. 100. Même lorsque ces périodes d'inactivité duraient une année complète, on n'a déclaré de recherche d'emploi discontinue que dans 9 p. 100 des cas. Les répondants de l'EAA, lorsqu'ils fournissent des renseignements concernant leur recherche d'emploi, ont donc tendance à la déclarer comme continue.

6.2 La déclaration de périodes de recherche multiples

On pourrait peut-être soutenir que des questions plus serrées auraient permis de mettre au jour un nombre beaucoup plus important d'interruptions dans les périodes de recherche d'emploi. Mais on ne voit pas bien comment s'y prendre. Il est certain que lorsqu'ils ont la possibilité de déclarer des interruptions dans les périodes de recherche d'emploi (comme c'est le cas dans le cadre de l'EAA), sans utilisation d'une question d'approfondissement explicite, les répondants le font très peu souvent, ce qui semble indiquer qu'ils ne considèrent pas qu'ils aient cessé de chercher, même si ç'a été effectivement le cas à un moment donné selon une stricte interprétation de la règle des quatre semaines de l'EPA. Même les répondants qui ont pu effectivement se décourager et n'ont peut-être rien fait de particulier pendant plusieurs mois pour trouver du travail peuvent avoir le sentiment de n'avoir pas cessé de chercher du travail, surtout s'ils ont fini par trouver un emploi. Le seul élément de preuve de l'existence de nombreuses interruptions des périodes de recherche d'emploi se trouve dans les données tirées des enregistrements appariés, mais nous avons vu qu'elles peuvent difficilement être considérées comme une source fiable.

Généralement parlant, la teneur des résultats observés dans le cadre de l'EAA n'est guère de bon augure quant à la possibilité de déceler les interruptions de périodes de recherche d'emploi et les transitions du type C => I => C avant le début d'un emploi, si effectivement elles se sont produites à une quelconque fréquence significative. Les données de l'EAA laissent penser que les répondants qui ont trouvé un emploi au cours de l'année ne semblent pas voir leurs antécédents d'activité et leur participation à la population active de cette manière. Pourrait-on envisager une question d'approfondissement? Supposons par exemple que l'on doive circonscrire le moment où a commencé la recherche d'emploi. Peut-on alors demander aux répondants s'ils ont cessé de chercher du travail pendant un certain temps, pour reprendre la recherche avant de finir par trouver un emploi, et escompter une réaction et une réponse raisonnables? Pour la grande majorité des répondants qui n'ont pas connu d'interruptions, la question n'aurait guère de sens et pourrait créer plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Pour ce qui est de la population cible, on doit supposer que la question d'approfondissement permettrait de révéler des interruptions de recherche d'emploi que les répondants ne déclarent pas spontanément ou qu'ils ne déclarent que rarement dans le cadre des questions de l'EAA.

On est loin de savoir pourquoi il en serait ainsi. La seule conclusion que l'on peut tirer des données limitées dont nous disposons sur les périodes de recherche multiples avant le début d'un emploi est qu'il existe une relation entre la durée des périodes d'inactivité menant à un emploi et la fréquence des périodes de recherche multiples (corrélation d'environ 0,82). Mais, exception faite des périodes d'inactivité les plus longues (presque un an), la fréquence des périodes de recherche multiples déclarées ne dépasse jamais quatre pour cent. Ce n'est que pour les périodes d'inactivité de durée maximale (dix mois pour les périodes entre deux emplois et onze mois pour les périodes en cours au début de l'année) que la fréquence approche les dix pour cent ou un peu plus.

Ces résultats concordent également avec la fréquence des périodes de recherche multiples déclarées dans le cadre des périodes d'inactivité d'un an, où l'on a observé une fréquence de neuf pour cent. La relation entre la durée de la période d'inactivité et la fréquence des périodes de recherche multiples a un intérêt évident du point de vue intuitif, puisqu'on s'attendrait à ce qu'un répondant change ses plans ou se décourage après une longue période de recherche infructueuse. Mais en général la durée des périodes de recherche multiples avant l'abandon de la recherche d'emploi, selon les résultats de l'EAA, ne permettrait pas de conclure que ces périodes représentent des situations de découragement; en fait, 85 p. 100 des périodes initiales de recherche d'emploi duraient trois mois ou moins (il faut reconnaître que dans un certain nombre de cas il y a contrainte en amont). Ainsi, les périodes de recherche multiples déclarées dans le cadre de l'EAA sembleraient être associées plutôt à une participation marginale ou intermittente à la population active qu'à du découragement.

6.3 Les périodes de recherche multiples le long de la lisière

L'EAA a également signalé plus de six cent mille personnes sans travail pendant toute l'année pour lesquelles on a observé une période de recherche d'emploi au cours de l'année et qui ont terminé l'année en tant qu'inactifs (voir le tableau 1). Ces répondants représentaient près de la moitié de toutes les périodes d'inactivité d'un an ponctuées d'au moins un mois de recherche d'emploi déclaré. Si un grand nombre de ces personnes ont trouvé du travail l'année suivante après avoir repris leurs démarches de recherche d'emploi, on devrait bien entendu observer un nombre significatif de périodes de recherche multiples le long de la lisière entre les deux années civiles. Mais un certain nombre d'entre elles, qui ne cherchaient plus de travail à la fin de l'année, ont peut-être cessé de le faire parce qu'elles avaient trouvé un emploi qui devait commencer plus tard. Il s'agit cependant probablement d'une minorité et l'on peut écarter la possibilité que la plupart des

autres aient eu le statut d'inactifs de façon permanente par la suite. Nous sommes donc confrontés à la possibilité d'une asymétrie dans les estimations des applications longitudinales, au sens que ce que l'on observera le long de la lisière entre deux années civiles pourrait être différent de ce qui est observé au cours de l'année.

Il peut sembler par trop commode de prétendre que les périodes de recherche multiples peuvent souvent chevaucher deux années civiles, mais il existe une raison reliée au marché du travail pour laquelle cela peut en effet être le cas, à savoir que l'hiver est une saison d'accalmie dans l'embauche et que cela peut avoir des effets sur la recherche d'emploi. Le fait que beaucoup de gens ayant déjà cherché du travail se retrouvent inactifs à la fin de l'année ou que les périodes d'inactivité présentant une contrainte en amont ou en aval indiquent généralement une seule période de recherche d'emploi traduit peut-être cette situation. De plus, les données de l'EAA indiquent que près des deux tiers des personnes ayant déclaré une seule période de recherche d'emploi et qui ont terminé l'année comme inactifs avaient cherché du travail plus de trois mois auparavant. Par contre, dans les cas où l'on a effectivement déclaré des périodes de recherche multiples au cours de l'année, moins d'un tiers des interruptions de recherche d'emploi a duré plus de trois mois. En général, donc, les cas où les répondants ayant cherché du travail terminent l'année comme inactifs ne sembleraient pas être des interruptions de courte durée que l'enquête peut saisir lorsqu'elles sont en cours, mais qui ne seraient pas déclarées rétrospectivement.

Le problème de l'asymétrie n'est peut-être pas aussi grave qu'il y paraît à première vue, mais il est peu probable qu'il n'existe pas du tout. En d'autres termes, si l'on devait interroger les mêmes répondants l'année suivante, on finirait par en trouver un certain nombre pour déclarer qu'ils ont recommencé à chercher du travail et l'on décèlerait donc le long de la lisière une interruption de la recherche d'emploi qui

n'aurait peut-être pas été observée si l'on avait enregistré l'activité des répondants directement sur une période de douze mois chevauchant les deux années civiles. Il est probable qu'en général cela se produise seulement dans le cas des interruptions de courte durée, de sorte que l'image que l'on obtiendra de l'expérience du répondant à l'égard de l'activité sera rarement touchée par cette omission.

6.4 Les transitions vers l'emploi

Comme nous l'avons déjà dit, les données sur les flux bruts tirées des enregistrements appariés indiquent un nombre important de mouvements I => 0. En fait, près de la moitié des mouvements vers l'emploi indiqués par les données tirées des enregistrements appariés sont de ce type. Selon les concepts relatifs à l'activité, cependant, les transitions I > 0 devraient être extrêmement rares. La raison en est que même si des personnes ne cherchaient pas de travail immédiatement avant d'occuper un emploi, elles n'en sont pas moins de futurs titulaires d'emploi et à ce titre devraient être classées parmi les chômeurs. Les seules exceptions seraient les cas où des personnes devant occuper un emploi à brève échéance sont exclues des rangs des chômeurs parce qu'elles n'étaient pas prêtes à travailler pendant la semaine de référence (ex. : les étudiants à temps plein au cours de la semaine de référence qui auront un emploi à temps plein dès la semaine suivant la fin des cours). Ces situations ne se produiront qu'à certains moments de l'année et, même dans ce cas, ne seront peut-être pas si courantes. D'autres cas sont encore plus rares, celui par exemple des personnes qui ne sont pas par ailleurs en train de chercher du travail et qui sont appelées par un employeur et commencent à travailler la même semaine.

Selon les résultats de l'EAA, près de la moitié des emplois commençaient sans qu'il y ait eu recherche d'emploi au cours de la période d'inactivité précédente (53 p. 100 de périodes d'inactivité entre deux emplois et 44 p. 100 de périodes d'inactivité

en cours au début de l'année). Nous analyserons cette situation de plus près ci-après, après avoir examiné les cas plus courants où l'on a déclaré une certaine période de recherche avant le début d'un emploi.

Dans ces cas, les résultats de l'EAA correspondent de près à ce que les concepts relatifs à l'activité infèrent (et à ce que le bon sens indiquerait également), à savoir que les personnes qui commencent à travailler étaient auparavant des chômeurs. Dans le cas de 84 p. 100 des périodes d'inactivité entre deux emplois au cours desquelles on a déclaré une période de recherche d'emploi, la recherche d'emploi a été déclarée tous les mois. Dans 10 p. 100 de cas de plus, la recherche d'emploi, si elle n'a pas eu lieu tous les mois, s'est terminée par l'obtention d'un nouvel emploi. Dans plus de 90 p. 100 des autres cas, la période séparant la fin d'un emploi et le début d'un nouvel emploi durait moins de trois mois. Si effectivement la recherche d'emploi de ce dernier groupe a été déclarée avec précision, on pourrait vraisemblablement conclure que ce groupe consistait en des personnes ayant trouvé un emploi qui ne commençait pas immédiatement. À titre de «futurs titulaires d'emploi», ces personnes seraient classées parmi les chômeurs dans les mois précédant le début de l'emploi.

Les périodes d'inactivité en cours au début de l'année (et qui font donc l'objet d'une contrainte en amont) et qui se terminent par l'obtention d'un emploi nous racontent à peu près la même histoire, où environ 92 p. 100 des périodes de recherche d'emploi se concluent par l'obtention d'un emploi. Dans cette catégorie, environ la moitié seulement des périodes d'inactivité ont été ponctuées de périodes de recherche d'emploi tous les mois. La raison en est peut-être que, dans beaucoup de ces cas, il s'agissait d'emplois saisonniers ou d'emplois d'été pour étudiants (près de 50 p. 100 commençaient en mai, juin ou juillet), pour lesquels la recherche d'emploi avait commencé dans le meilleur des cas quelques mois avant le début de l'emploi. Comme c'était le cas des périodes d'inactivité entre deux emplois, dans

90 p. 100 des cas où la recherche d'emploi a cessé avant le début de l'emploi, la période séparant la fin de la recherche d'emploi du début de l'emploi était de moins de trois mois[3].

6.5 La non-déclaration de la recherche d'emploi avant le début d'un emploi

Le fait que de nombreux répondants ne déclarent pas de recherche d'emploi avant le début d'un emploi est tout à la fois curieux et paradoxal. Il ne s'agit pas d'une anomalie qui serait propre à l'EAA : on observe le même phénomène dans le cadre de l'EA, où un tiers environ des embauches ont eu lieu sans recherche d'emploi au cours de la période d'inactivité précédente. Le fait que cette caractéristique soit si fréquente et se manifeste dans le cadre de deux enquêtes aussi différentes que l'EAA et l'EA laisse à penser que les anciennes méthodes utilisées pour identifier les périodes de recherche d'emploi souffrent de problèmes fondamentaux.

Pour avoir une idée globale des répercussions de ces cas, supposons que l'on doive attribuer à chacun d'entre eux une période minimale de chômage, disons un mois. Cela se justifierait même si la recherche d'emploi avait été effectuée au cours de la période d'emploi antérieure du répondant, car les personnes dont l'emploi doit

---

[3] Rappelons que les caractéristiques décrites ici et librement déclarées par les répondants correspondent de près aux méthodes adoptées par l'Enquête sur l'activité de Statistique Canada. Dans le cadre de cette enquête, on demandait précisément aux répondants si le début d'un emploi avait été précédé d'une période d'inactivité et s'il y avait eu ou non recherche d'emploi durant cette période. On demandait ensuite au répondant pendant combien de semaines il avait cherché du travail de manière continue immédiatement avant d'entrer en fonctions; cette période de recherche d'emploi était «jointe» à l'emploi au cours du traitement et elle était supposée avoir pris fin au moment du début de l'emploi. Ces méthodes ont été critiquées [Jones et Riddell, 1991] parce qu'elles ne permettent pas l'existence de transitions du type C - I - C avant le début d'un emploi; mais elles correspondent de près à ce que les répondants auraient déclaré dans tous les cas dans le cadre d'un questionnaire non contraignant du style de l'EAA.

commencer à une date ultérieure sont généralement considérées comme des chômeurs. Dans le cadre de l'EAA, l'attribution d'un seul mois de chômage à ces cas ferait augmenter la moyenne mensuelle du nombre de chômeurs d'environ 150 000 personnes.

La question qui vient immédiatement à l'esprit est celle de savoir si ces cas peuvent rendre compte de la sous-déclaration du chômage observée dans le cadre de l'EAA au tout début de l'année. Le graphique 1 illustre la répartition des mois de début d'emploi des répondants de ce groupe et la période de recherche d'emploi qui leur a été imputée à partir de l'hypothèse que la répartition des durées est la même que pour les personnes ayant effectivement déclaré une période de recherche d'emploi avant le début d'un emploi[4]. Le graphique 2 montre le biais de sous-estimation des estimations de l'Enquête sur l'activité annuelle concernant les personnes au chômage durant tout le mois, comparativement aux estimations du nombre de chômeurs par l'Enquête sur la population active. Si les estimations des périodes de recherche d'emploi imputées semblent un peu élevées, il semblerait que le fait de ne pas repérer les cas de recherche d'emploi avant le début d'un emploi puisse expliquer une partie importante des cas de sous-déclaration de recherche d'emploi dans le cadre de l'EAA.

Quelle pourrait être la cause de cette non-déclaration? Les problèmes de mémoire peuvent y être pour quelque chose, mais cela n'est guère satisfaisant comme explication globale. Il y a effectivement plusieurs autres possibilités. Dans le cas des périodes d'inactivité entre deux emplois, la recherche d'emploi a pu se produire durant la période d'emploi précédente, surtout si l'on sait que 85 p. 100 environ des

---

[4] Les durées effectives peuvent bien être en moyenne plus courtes si la sous-déclaration est associée à de plus brèves périodes. Il n'en reste pas moins que les estimations imputées illustrent bien et clairement que l'effet cumulatif de la non-déclaration des périodes de recherche d'emploi a tendance à provoquer des biais plus sensibles au tout début de l'année.

périodes d'inactivité ont dans ce cas duré moins de trois mois. Les répondants n'auraient pas tort, alors de ne déclarer aucune recherche d'emploi pendant la période sans emploi. Mais cette explication ne rend pas compte des périodes d'inactivité en cours au début de l'année et qui se concluent par l'obtention d'un emploi : parmi elles, à peine 25 p. 100 ont duré moins de trois mois.

Il se peut également que les omissions renvoient à des situations où le répondant a pris contact avec un ancien employeur ou a été approché par celui-ci. L'Enquête sur l'activité a révélé que le nombre de travailleurs retournant travailler pour le même employeur d'une année à l'autre est considérable. Dans les cas où le retour au travail est une question de formalité et qu'il ne reste qu'à fixer la date, les répondants peuvent très bien ne pas considérer qu'ils ont cherché du travail.

Sans égard à la raison de la non-déclaration de la recherche d'emploi, le fait qu'elle soit si étroitement associée à des débuts d'emploi offre un moyen simple de la circonscrire : la formulation d'une question qui rend explicite le lien entre les deux (ex. : «Comment avez-vous trouvé cet emploi?»). On trouvera plus de détails à ce sujet à l'annexe A.

6.6 Résumé des résultats

Si nous n'étions pas si habitués à l'idée -- soutenue par une longue chronologie de données tirées des enregistrements appariés de l'EPA -- que la recherche d'emploi est le plus souvent discontinue, nous conclurions que les données de l'EAA sont rien moins que logiques, aussi bien sur le plan conceptuel que sur le plan comportemental. Elles nous apprennent ce qui suit :

a) la recherche d'emploi est généralement déclarée comme continue;

b) la plupart des périodes de recherche d'emploi sont déclarées comme se terminant au début d'un emploi;

c) les périodes exemptes de recherche d'emploi précédant immédiatement le début d'un emploi sont généralement de courte durée et peuvent vraisemblablement être considérées comme des périodes d'attente, c'est-à-dire que les répondants sont probablement des futurs titulaires d'emploi;

d) la fréquence des périodes multiples déclarées est faible et elle n'est significative qu'au titre des longues périodes sans emploi.

L'EAA fournit cependant aussi quelques résultats au moins partiellement disparates :

e) près de la moitié des débuts d'emploi commencent sans qu'il y ait eu déclaration de recherche d'emploi antérieure;

f) la période de recherche d'emploi initiale, dans les cas où il se produit des interruptions à l'intérieur de périodes multiples, est en général de courte durée, en fait trop courte pour être associée à du découragement.

7. Mémoire et réalité : une autre perspective

La question qu'il faut évidemment se poser à l'égard des résultats empiriques présentés ici est celle de savoir si ce que les répondants déclarent dans un contexte non contraignant comme celui de l'EAA traduit fidèlement ce qui s'est effectivement passé. Dans certains cas, en particulier dans ceux où l'on n'a pas déclaré de recherche d'emploi avant le début d'un emploi, il est évident que non. Dans d'autres, par exemple lorsque l'on déclare la recherche d'emploi comme continue, la réponse est moins sûre.

Par ailleurs, il n'existe pas de preuve indépendante convaincante qui atteste que les interruptions de recherche d'emploi soient en fait chose commune. La conviction qu'elles sont courantes semble née d'analyses des données sur les flux bruts tirées d'enregistrements appariés, où la présence d'erreurs de réponse «crée» des nombres importants de fausses transitions et, en fait, de transitions qui contredisent même les concepts de base relatifs à l'activité. Cela peut difficilement nous servir de repère pour savoir à quoi ressemble effectivement le comportement de la population active.

S'il était possible d'appliquer rétrospectivement la période de référence classique de quatre semaines pour recherche d'emploi, il est certain que l'on pourrait bien déceler un plus grand nombre d'interruptions. Mais même si ces interruptions étaient décelables, il resterait la question de savoir si les répondants qui les ont déclarées auraient effectivement quitté la population active dans un quelconque sens normatif. Selon les notions de cohérence de comportement, on pourrait soutenir que les répondants ne changent pas d'avis à l'égard de leur participation à la population active aussi souvent que le laissent penser les données sur les flux bruts. Il est à coup sûr préférable de fonder les analyses économiques sur le comportement des répondants plutôt que sur leur perception de leur

comportement, mais hors le fait que dans le cadre d'une enquête rétrospective on n'a guère le choix, les critères de comportement réel appliqués transversalement peuvent ne pas convenir à un contexte rétrospectif.

La limite de quatre semaines appliquée à la recherche d'emploi est un moyen opérationnel de mesurer la taille de la population active au cours d'une brève période déterminée[5]. De fait, c'est le seul critère officiel définissant l'appartenance à la population active. L'appartenance à la population active au cours de périodes plus longues, disons six mois, est alors définie comme appartenance au cours de chacun de ces mois. S'il était possible d'appliquer la règle des quatre semaines à chaque semaine de la période, on découvrirait peut-être une période de quatre semaines sans recherche active d'emploi. Mais il est à coup sûr invraisemblable et en fait dénué de sens, dans un contexte rétrospectif, de conclure que le répondant a effectivement quitté la population active au cours de cette période et y est revenu un mois plus tard. On peut douter que ce type de distinction fine contribue de quelque façon à nous faire saisir le comportement d'un travailleur à l'égard de l'activité.

Mais nous n'avons pas besoin de choisir entre les règles opérationnelles classiques de mesure de la situation à l'égard de l'activité et une autre version qui aurait plus de sens lorsque le comportement des travailleurs à l'égard de l'activité est envisagée sur une plus longue période. La raison en est que, comme l'ont montré les résultats de l'EAA présentés plus tôt, les répondants, à quelques exceptions près, répondent d'une manière logique du point de vue du comportement et de l'activité, même lorsque les questions qu'on leur pose imitent le style propre aux

---

[5] Dans certains pays (la Norvège par exemple), la période de référence relative à la recherche d'emploi était jusqu'à récemment de deux mois. Dans d'autres pays, en particulier au Japon, elle est d'une semaine.

enquêtes transversales. Qu'ils répondent de cette manière à cause d'une mémoire imparfaite des faits précis relatifs à la recherche d'emploi ou parce que c'est effectivement ainsi que cela s'est passé peut présenter un certain intérêt sur le plan méthodologique, mais cela ne fait guère de différence pour ce qui est de notre compréhension de leur comportement à l'égard de l'activité.

8. Conclusion

Les enquêtes annuelles rétrospectives ont eu jusqu'ici beaucoup de difficulté à circonscrire les périodes de recherche d'emploi au tout début de l'année. Les estimations de la situation à l'égard de l'activité ne concordent donc pas exactement avec les estimations mensuelles produites par les enquêtes sur la population active. Les problèmes que posent les réponses dans ce type d'enquêtes ont rendu difficile d'utiliser les données qui en étaient issues aux fins des analyses de la population active. Le règlement de ces problèmes devient crucial lorsqu'il est question d'une enquête longitudinale, où l'investissement dans les données est considérable.

Si les concepts de base relatifs à l'activité, conçus pour les besoins des enquêtes transversales, semblent être un outil imparfait pour les applications rétrospectives, les résultats empiriques montrent que les répondants n'en fournissent pas moins des réponses qui ont du sens du point de vue conceptuel et sur le plan du comportement. Le phénomène de sous-déclaration observé normalement dans les enquêtes rétrospectives semble être étroitement lié au fait, dans un nombre significatif de cas, de ne pas déclarer de recherche d'emploi avant le début d'un emploi, problème pour lequel il existe une solution simple au niveau du questionnaire (voir l'annexe). Il semble donc que l'expérience acquise au cours des anciennes enquêtes rétrospectives, assortie de quelques modifications pour tenir

compte des résultats de notre analyse, peut servir de modèle utile aux enquêtes à venir. Nous indiquons en annexe ce que devraient être ces modifications.

ANNEXE A

Conception du questionnaire dans un contexte rétrospectif
Propositions pour l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

1. Introduction

L'ensemble de recommandations qui suit sera régi par certains principes, dont certains de nature très générale et d'autres aux conséquences précises et que nous envisagerons tout en précisant les questions à formuler.

Le premier des principes généraux a trait à la nature longitudinale de l'EDTR. Ce principe est que la nature des données recueillies doit avoir la même apparence, qu'elles soient envisagées en fonction d'une année de référence ou sur une période annuelle chevauchant deux années de référence consécutives («la lisière invisible»). Cela sera garanti en partie par la rétroaction de l'information aux répondants au sujet de leur situation au début de l'année de référence selon les données de l'enquête précédente. Cela signifie aussi que les phénomènes observables le long de la lisière (ex. : périodes multiples, découragement) doivent également être observables sur une année de référence.

Deuxièmement, toute série de questions proposée doit être fondée sur des résultats empiriques fiables ou des caractéristiques de comportement plausibles. À cet égard, les données tirées des enregistrements appariés de l'EPA sont un guide médiocre car même si les données sont longitudinales, la conception de l'enquête ne l'est pas. Les erreurs de réponse ont donc un effet excessif sur ce qui est observé. Plus particulièrement, les données tirées des enregistrements appariés révèlent la fréquence de certains phénomènes (ex. : des transitions du type I = 0 et des périodes de recherche d'emploi multiples) présentant un écart par rapport aux

concepts de l'EPA, indiquent des changements de comportement irréguliers et fréquents ou ne correspondent pas à la manière dont les répondants rendent compte de leur propre expérience à l'égard de l'activité.

Troisièmement, les stratégies relatives aux questions doivent être envisagées dans le contexte de l'entrevue assistée par ordinateur, qui permet des possibilités de multiplication complexes et rend relativement facile le ciblage de questions spéciales destinées aux sous-groupes de répondants au sujet desquels on a besoin de plus de renseignements.

Nous aborderons les questions de l'emploi, du chômage ainsi que du découragement et des périodes de recherche multiples à tour de rôle.

2. L'emploi

Concernant l'emploi, il semble qu'il y ait peu de choses à modifier dans la méthodologie actuelle de l'EA. Le repérage des débuts d'emploi et des cessations ou interruptions d'emploi au moyen des dates est le moyen le plus commode et le plus économique de recueillir des données sur les périodes d'emploi. De plus, comme l'ont montré les données de l'EA sur les départs, les caractéristiques saisonnières mensuelles semblent être très bien saisies au moyen du système des dates (voir le graphique 3). Si les répondants sont probablement en mesure de dire le mois au cours duquel un emploi a commencé ou cessé, il se peut qu'ils ne se rappellent pas précisément le jour. Il est donc probablement suffisant de recueillir des renseignements indiquant si l'emploi a commencé ou cessé «au début», «au milieu» ou «à la fin» du mois.

Le principal inconvénient de la technique appliquée dans le cadre de l'EA est qu'il n'existe pas de mécanisme explicite permettant de s'assurer qu'en cas de

changement d'emploi, la date de début du nouvel emploi est cohérente avec la date de la fin de l'emploi précédent. On en aurait besoin pour garantir que les courtes périodes d'inactivité entre deux emplois sont correctement circonscrites ou que l'on n'enregistre pas de périodes d'inactivité s'il n'y en a pas eu. On pourrait résoudre ce problème en demandant à l'intervieweur de faire confirmer au répondant la durée calculée de la période d'inactivité après que celui-ci a fourni la date du début du nouvel emploi [«Donc, vous avez été sans travail pendant x mois (semaines) avant de commencer cet emploi?»]. On pourrait aussi demander à l'intervieweur de poser une question dans le genre de la suivante après avoir fait préciser qu'il y avait un autre emploi : «Étiez-vous sans travail entre votre dernier emploi et celui-ci?». Sinon, la date du début du nouvel emploi pourrait être imputée à partir de la date de la fin du dernier emploi. Ou autrement, l'intervieweur pourrait demander la nouvelle date, qui pourrait être vérifiée après inscription afin de s'assurer qu'elle renvoie à une période d'inactivité.

Un autre problème se pose dans le cadre de l'EA à l'égard de l'emploi : il a à voir avec le moyen de circonscrire les départs temporaires lorsqu'ils ne sont pas suivis par un retour au même employeur la même année. Beaucoup de ces départs ont été enregistrés comme départs définitifs dans le cadre de l'EA, mais lorsque les données de l'année suivante ont été disponibles, on s'est aperçu qu'un nombre significativement important de répondants étaient en fait retournés travailler pour leur employeur antérieur. La solution dans ce cas semblerait être de demander au répondant, directement, après avoir enregistré le départ définitif pour l'année, s'il escompte retourner travailler pour le même employeur (les cas où cela s'est déjà produit au moment de l'interview devraient être faciles à régler). On voudra peut-être limiter cette question aux départs survenus dans la deuxième moitié de l'année de référence. Les retours au travail chez un même employeur semblent être un phénomène si courant au Canada que ce type de méthode serait à conseiller.

Sinon, le nombre de départs définitifs durant l'année de référence risquent d'être surestimés à un degré important.

Que l'emploi devienne ou non effectif l'année suivante importe peu du point de vue de la perception qu'a le répondant de la situation au moment de l'interview. S'il n'y a pas retour au travail, on aura peut-être besoin, dans le fichier de données longitudinales, d'adapter le codage du départ (temporaire/définitif). Rappelons qu'un récent test de l'Enquête sur la population active à l'aide justement de cette méthode a révélé un nombre beaucoup plus important de licenciements temporaires que ne le faisait le questionnaire actuel de l'EPA.

3. Le chômage

Comme l'un des principaux problèmes reliés au chômage a trait au moyen de circonscrire la recherche d'emploi avant le début d'un emploi, nous proposons une méthode directe. C'est-à-dire que l'on devrait demander au répondant : «Comment avez-vous trouvé cet emploi?». On obtiendra probablement deux types de réponses : un appel de l'employeur ou la méthode de recherche d'emploi ayant mené à cet emploi («une annonce dans le journal», «par un ami», «j'ai appelé l'employeur»). Dans ce dernier cas, on devrait demander au répondant : «Quand avez-vous commencé à chercher du travail?» en lui offrant comme choix de réponses «après avoir perdu/quitté votre dernier emploi». Remarquons que dans certains cas la recherche d'emploi a pu avoir lieu pendant que le répondant occupait son emploi précédent. Mais ce dont nous avons besoin ici, c'est de savoir combien de temps a duré la recherche d'emploi et non pas simplement combien de temps la personne a été en chômage.

Dans les deux situations ci-dessus, on devrait demander au répondant : «Combien de temps avez-vous attendu entre le moment où l'on vous a averti de votre

embauche / rappel et le début de cet emploi?». Si le temps que le répondant a dû attendre avant le début de son emploi n'est pas un renseignement que l'on recueille actuellement ni que l'on ait jamais recueilli, c'en est un que le répondant sera probablement en mesure de fournir et qui pourrait expliquer certaines des anomalies observées dans les caractéristiques circonscrites dans le cadre d'enquêtes précédentes à l'égard de l'absence de recherche d'emploi avant le début d'un emploi. Le but ici n'est pas de recueillir l'information nécessaire à l'application des concepts de l'EPA concernant les futurs titulaires d'emploi; comme nous l'avons déjà dit, la limite des quatre semaines appliquée transversalement n'a guère de sens de toute façon dans ce contexte. Il s'agit plutôt de recueillir des données permettant de mesurer correctement la durée de la recherche d'emploi et de comprendre certaines caractéristiques de l'inactivité, en particulier dans le cas des retours à un employeur antérieur.

En résumé, donc, on devrait, pour chaque embauche, recueillir trois éléments d'information : i) quand l'emploi a commencé, ii) quand le répondant a commencé à chercher du travail et iii) l'intervalle de temps entre l'avis d'embauche ou de rappel et le début de l'emploi.

4. Périodes de recherche d'emploi multiples et découragement

D'après les résultats de l'EAA cités ici, on pourrait décider de considérer la période séparant le début de la recherche d'emploi et l'avis d'embauche comme une période de recherche continue. Cela semble en effet la méthode la plus logique lorsque cette période est inférieure à une certaine durée précisée; la faible fréquence des interruptions de recherche d'emploi (environ 1,5 p. 100 pour les périodes de moins de 9 mois) et leur courte durée (environ 75 p. 100 ont duré au plus deux mois) font que les données relatives aux interruptions sont d'un intérêt limité aux fins de l'analyse. Si l'on supposait dans ces cas que la recherche d'emploi était continue,

on introduirait fort peu de distorsion dans les données. Il n'est pas certain que les répondants déclareraient toujours une recherche d'emploi de cette manière, sans égard à la situation du marché du travail. Il pourrait être utile de vérifier les données de l'EAA pour d'autres années pour voir s'il s'agit d'un phénomène récurrent (c'est probable).

Ce que l'on aimerait pouvoir faire, dans les cas où la période séparant le début de la recherche d'emploi et l'avis d'embauche est relativement longue, c'est de circonscrire des périodes d'inactivité mesurables et signifiantes prises entre des périodes de recherche d'emploi, faisant suite à du découragement ou motivées par d'autres raisons.

Quant au découragement, une étude [OCDÉ, 1987] a montré que le comportement ultérieur de personnes définies comme «découragées» ne correspond pas à ce que l'on attend, c'est-à-dire

- qu'elles ne sont pas plus susceptibles de revenir dans la population active que les inactifs qui disent qu'ils veulent du travail, mais ne peuvent en prendre pour des raisons comme les responsabilités familiales

et

- que la fréquence de leur retour dans la population active n'est pas sensible aux situations cycliques.

Le repérage rétrospectif du découragement et des transitions C - découragement - C devient manifestement problématique. Mais puisque le découragement est un phénomène d'intérêt universel, il semblerait utile que l'EDTR s'efforce de le circonscrire. Les résultats négatifs de l'étude mentionnée plus haut ont peut-être à voir avec la manière plutôt lâche dont le découragement est généralement défini dans les enquêtes sur la population active; en dehors de déclarer qu'ils ne cherchent pas de travail actuellement parce qu'il n'y a pas d'emplois disponibles, on demande

simplement aux répondants d'avoir cherché du travail dans les six derniers mois. Dans une enquête rétrospective, on peut appliquer des critères plus stricts.

Si les périodes multiples observées dans le cadre de l'EAA ne semblent généralement pas associées à du découragement, une méthode plus centrée aurait peut-être plus de succès. Dans certains cas, à savoir les situations où les répondants déclarent avoir cherché du travail au cours de l'année mais ne pas le faire au moment de l'interview, ce ne sera pas difficile. Le problème, comme on l'a vu plus haut, concerne visiblement les périodes d'inactivité avant le début d'un emploi. Le fait que les répondants ne déclarent pas spontanément d'interruptions de recherche à une fréquence quelconque laisse à penser que l'on doit préparer le terrain pour s'assurer que les questions posées ont du sens pour le répondant. Pour l'instant, nous n'envisagerons que les périodes précédant le début d'un emploi; d'autres cas seront abordés plus tard.

4.1 Avant le début d'un emploi

Combien de temps devrait-il s'être écoulé depuis le début de la période de recherche d'emploi avant que l'on commence à demander s'il y a eu des interruptions? Deux cas doivent ici être envisagés : le découragement et les situations de participation marginale ou intermittente. Dans le cas du découragement, il existe des raisons conceptuelles d'opter pour une période relativement longue. Le repérage transversal des travailleurs découragés exige seulement qu'il y ait eu un certain degré de recherche d'emploi dans les six derniers mois; il n'est pas nécessaire de fixer une période minimale depuis le début de la recherche d'emploi. Si en principe les répondants peuvent déclarer un sentiment de découragement après une courte période de recherche d'emploi, il semblerait raisonnable de supposer qu'en général le découragement s'installe seulement après que les chercheurs d'emploi ont sérieusement tâté le terrain. Si nous supposons

que ces démarches ont pris, disons, trois mois -- ce qui est encore relativement court --, puis une période minimale pour le découragement (en supposant qu'il ne s'agit pas d'un phénomène momentané qui soit seulement repérable transversalement) et une autre période minimale après reprise de la recherche d'emploi et l'obtention d'un emploi, on a déjà parcouru une bonne partie d'une année complète. Et, de fait, les résultats empiriques de l'EAA indiquent que les répondants ne commencent à déclarer d'interruptions en proportion significative que pour les périodes d'inactivité de plus de neuf mois.

Étant donné la faible fréquence de déclaration spontanée des interruptions de recherches d'emploi, on préférerait ne pas poser de questions directes à ce sujet à moins que les répondants aient tout d'abord fourni certains éléments d'information indiquant un sentiment de découragement. Ici, une question posée dans l'EAA à tous les chercheurs d'emploi serait utile : «Lors que vous cherchiez du travail, avez-vous éprouvé des difficultés en raison de l'un ou l'autre des facteurs suivants?», avec des catégories de réponses comme les suivantes : «ne possédait pas les capacités ou l'expérience pour les emplois offerts», «n'avait pas un niveau d'instruction suffisants pour les emplois offerts» ou «pénurie d'emplois dans la région», qui sont des raisons généralement associées au découragement. On pourrait demander aux personnes qui fournissent ce genre de réponses quelque chose comme ce qui suit : «Avez-vous renoncé à chercher pendant un certain temps à cause de ça?» et puis : «Combien de temps avez-vous cessé de chercher?». Dans ce cas, le repérage exact de la période de découragement et peut-être même sa durée sont probablement moins importants que le fait qu'elle a eu lieu.

On peut décider de garder la question des obstacles pour tous les chercheurs d'emploi, mais nous suggérons de limiter la question relative aux interruptions aux répondants pour qui la période séparant le début de la recherche de l'avis d'embauche a été d'au moins neuf mois. Étant donné la durée moyenne du

chômage au Canada (3 à 4 mois), neuf mois de recherches infructueuses représentent une période relativement longue. Donc, si l'on ne peut pas garantir à cent pour cent que cette série de questions marcherait, on aurait au moins de bonnes chances de poser à une catégorie de répondants à laquelle elle s'adresse une question qu'eux-mêmes pourraient considérer comme logique.

Le deuxième cas à envisager dans la question des interruptions a trait aux situations de participation marginale ou intermittente à la population active et est beaucoup plus difficile à régler. La plupart des cas de période de recherche d'emploi multiples dans le cadre de l'EAA semblent appartenir à cette catégorie puisque plus de 75 p. 100 des périodes initiales de recherche d'emploi ont duré un ou deux mois. En fait, plus de 50 p. 100 n'ont duré qu'un mois. Contrairement aux travailleurs saisis de découragement, il n'y a pas ici de question évidente à poser pour repérer la participation marginale, surtout que l'on a affaire à des personnes qui ont fini par accepter un emploi au cours de l'enquête. Le manque de question filtre évidente rend le repérage des interruptions de recherche d'emploi dans ce groupe assez difficile.

Le problème est qu'il est difficile d'imaginer une manière raisonnable de faire déclarer les interruptions qui ne soit pas en quelque façon fondée sur une série de questions mois par mois dans le style de l'EAA. Mais comme nous l'avons vu, la fréquence des périodes de recherche multiples dans les périodes d'inactivité se terminant par l'obtention d'un emploi, mesurée selon cette méthode, n'était guère que de 1 p. 100 (pour 1984, cela représente environ 23 000 périodes d'inactivité). Pour les périodes d'inactivité de neuf mois ou plus, la fréquence est supérieure (environ 9 p. 100), mais les échantillons sont trop petits (moins de 20 répondants dans l'EAA) pour être utiles. Nous recommandons donc, sauf dans les cas possibles de découragement où il existe la possibilité de poser des questions d'approfondissement à un sous-groupe correctement filtré, d'abandonner les essais

de repérage des interruptions de recherche d'emploi au cours de l'année précédant le début d'un emploi.

4.2 Après la fin d'un emploi ou pour les périodes d'inactivité d'une année complète

Pour les types de périodes d'inactivité envisagées ici, les résultats de l'EAA indiquent qu'un nombre significatif de périodes de recherche d'emploi se sont terminées avant la fin de l'année (plus de 10 p. 100 pour les périodes suivant un emploi et plus de 50 p. 100 pour les périodes d'inactivité d'une année complète). Dans les deux cas, les chiffres absolus en cause sont également significatifs (environ 90 000 et 620 000 respectivement). Si les démarches de recherche sont reprises l'année suivante, elles donneront lieu à la déclaration d'un nombre significatif de périodes multiples, probablement beaucoup plus que l'on en aura effectivement observé au cours de l'année (110 000). Mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, il existe des raisons, reliées au marché du travail, de penser que les interruptions sont peut-être beaucoup plus courantes le long de la lisière entre deux années civiles.

Étant donné que dans ces cas, les interruptions sont en général plus longues que celles qu'on observe pendant l'année, et parce que ceci est justifié sur le marché du travail (dû au ralentissement de l'embauche, l'hiver), il serait bon, dans ces cas, de conserver un style comme celui de l'EAA, c'est-à-dire de demander mois par mois les questions reliées à la recherche d'emploi. Notons que c'est précisément l'approche adoptée par l'Enquête sur l'activité. En fait, l'analyse des données de l'EAA confirment en général que le style de questionnement adopté par l'EA semble être approprié.

Dans le cas des interruptions rapportés rétrospectivement, l'identification du découragement ou de la participation marginale est quelque peu plus facile. Il semble approprié ici de ne pas considérer toutes les interruptions comme cas potentiels de découragement, mais seulement celles pour lesquelles on a rapporté un nombre signifiant de mois de recherche continuelle et de traiter les autres interruptions comme des cas de participation marginale. Ceci peut sembler arbitraire, mais certainement pas plus que la règle de quatre semaines en ce qui concerne recherche d'emploi. De plus, cela permettrait d'éviter le type de résultats inattendus rapportés dans l'étude de l'OCDÉ, citée plus-haut, ou des situations de participation marginale à la population active peuvent passer pour du découragement. Puisque la durée moyenne du chômage au Canada est de trois à quatre mois, un filtre d'un minimum de trois mois pour le découragement ne paraît pas déraisonnable; c'est-à-dire qu'on ne demanderait aux répondants pourquoi ils ont arrêté de chercher du travail seulement dans les cas où ils avaient cherché au moins trois mois.

5. Les répercussions des modifications du questionnaire sur les estimations du chômage

Comme nous l'avons vu plus tôt, le fait de ne pas circonscrire la période de recherche d'emploi précédant le début d'un emploi dans un nombre significatif de cas est une caractéristique frappante des anciennes enquêtes rétrospectives de Statistique Canada. Les calculs approximatifs de l'effet de ces omissions présentés ici indiquent qu'une fois ces périodes correctement repérées, les estimations mensuelles du chômage à partir des données de l'EDTR risquent en fait de dépasser celles de l'Enquête sur la population active. Aussi déroutant que cela puisse paraître, cela n'invaliderait pas les estimations du chômage de l'EDTR, et ce pour plusieurs raisons :

- l'enquête sur la population active, à cause de la distance de quatre semaines entre le semaines de référence, où rien n'est observé, passe peut-être à côté d'un nombre significatif de courtes périodes de recherche d'emploi;
- les répondants semblent envisager leur participation à la population active comme continue lorsqu'ils le font rétrospectivement, même si l'application stricte de critères transversaux pourraient entraîner leur classement comme inactifs durant un mois ou un autre.

Ce résultat, s'il se réalisait, illustrerait plus que toute autre chose la mesure dans laquelle l'Enquête sur la population active ne mesure pas le chômage dans un quelconque sens absolu, mais qu'elle sert plutôt d'indicateur de l'offre de main-d'oeuvre non utilisée à tel ou tel moment. Si les critères de mesure qu'elle applique sont objectifs et que l'activité qu'elle mesure est potentiellement vérifiable, l'opérationalisation actuelle des concepts relatifs à l'activité n'a pas été conçue pour garantir la cohérence longitudinale. Mais, comme l'ont montré les résultats de l'EAA, les répondants, dans un contexte rétrospectif, déclarent généralement un comportement cohérent. Que les répondants, une fois qu'ils ont commencé à chercher du travail, continuent ou non effectivement de le faire tous les mois jusqu'à ce qu'ils trouvent un emploi, il reste que c'est ainsi qu'ils le déclarent. Dans un contexte rétrospectif, on n'a guère que le choix d'accepter ce point de vue sur la réalité. Et le fait est qu'il présente plus d'intérêt, sur le plan intuitif, que les nombreux changements enregistrés par les données tirées des enregistrements appariés.

Bibliographie

Duncan, Greg et Mathiowetz, Nancy A. (collaborateurs : Charles F. Cannell, Daniel H. Hill et Michael Ponza), A Validation Study of Economic Survey Data, Survey Research Center, Institute for Social Research, Université du Michigan, 1985.

Jones, Stephen R.G. et Riddell W. Craig, The Measurement of Labour Force Dynamics with the Labour Market Activity Survey : The LMAS Filter, document inédit, 1991.

Lemaître, Georges, A look at response errors in the Labour Force Survey, Revue canadienne de statistique, vol. 16 (supplément 1988), 1988, p. 127-141.

McIntire, Robert J., Toward More Stable Flows : A Discussion and Initial Investigation of Some Alternatives or Supplements to Monthly Gross Flow Data, Proceedings of the Conference on Gross Flows in Labour Force Statistics, Bureau of Census and Bureau of Labor Statistics, Washington, 1985.

OCDÉ, En marge de la population active, Perspectives de l'emploi, chapitre 6, 1987